

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°304/2022

Aux Etablissements KABWANGA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004 BIS/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'EPST, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent trente-un millions six cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-quatre, septante-huit centimes (331.624.684,78 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 2.321.372,79 (francs congolais deux millions trois cent vingt-un mille trois cent septante deux, septante-neuf centimes)

Fait à Kinshasa, le 13/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i